

SNUIPP

Syndicat National Unitaire des Instituteurs , Professeurs des écoles et PEGC

SPECIAL PEGC

Septembre 2012



300 av ste Marguerite 06200 NICE – tel 0492000200-fax 0493552424-mél:snu06@snuipp.fr
Directeur de la publication Gilles JEAN-imprimé au Snuipp

Sommaire

- P 1 Edito
- P 2 Retraites. Calendrier
- P 3 Commission de réforme
CAPA du 15/05/2012
- P 4 Syndicalisation

Contacts

Secrétaire académique
SNUipp :
PASCAL Marie-Elise
Tél : 0493327608
Port : 0672093103
marieelise.pascal@gmail.com

Section Alpes Maritimes
300 av ste Marguerite
06200 NICE

Section VAR
Av Pierre et Marie Curie
831360 LA VALETTE

SNES
Responsable académique
PEGC
Eric MICHELANGELO
164 Bd de la Madeleine
06000 NICE
Tél : 0497118153
Fax : 0497118151

Edito

Attente ou résignation?

Après les élections de mai 2012, la fonction enseignante a poussé un soupir de soulagement, la casse de l'école publique était en trêve!

Les nouvelles de l'arrêt des suppressions de postes, d'un regard de nouveau responsable sur la tâche d'éducation : les premières mesures sur l'abrogation de l'évaluation des enseignants votée par le gouvernement Chatel, la simplification du livret de compétences : tout ceci a mis un terme aux inquiétudes les plus sérieuses des enseignants sur l'avenir de l'école.

Malgré cela, nous subissons les conditions difficiles de la crise et au collège nos préoccupations quotidiennes restent importantes : classes chargées, les charges de travail alourdies, fins de carrière très dégradées, nouveaux décrets sur les départs en retraite limités.

Nous, PEGC, avons connu de nombreuses réformes et comme les autres professeurs, nous attendons une rupture, une voie nouvelle. Le nouveau ministre de l'éducation propose une concertation dans un climat apaisé. Le chantier est immense.

Le SNUIPP majoritaire et fort de la confiance de ses adhérents, participe activement à la refonte de l'école. Partenaire exigeant et offensif, il porte haut les revendications des gens du terrain : conditions de travail, effectifs, reconnaissance de la valeur professionnelle, accélération des déroulements de carrière, indice 783 pour tous revalorisation salariale, mise en place de dispositifs de fins de carrières....

Ne restons pas isolés dans la résignation.

Nous, PEGC, avons encore toute notre place dans la construction d'un collège pour tous.

Marie-Elise Pascal



Depuis 2002, les réformes des retraites ont profondément bouleversé les fins de carrière enseignantes et accru les écarts en matière de pension. En 2004, seul un professeur sur trois liquidant sa pension cessait une activité à temps plein. Deux sur trois choisissaient la fin d'activité (CFA) ou le temps partiel en cessation progressive d'activité (CPA).

Ces dispositifs étant désormais supprimés tandis que l'âge du droit à la retraite a été repoussé et les règles de calcul de la pension considérablement dégradées, les personnels partent plus tard en retraite.

Les données officielles sont rares et ne permettent pas de mesurer encore l'ampleur des réformes. Mais on peut estimer que de 2000 à 2008 l'âge moyen de la retraite a reculé de 6 mois (60,8 ans en 2008) tandis que le taux moyen de pension diminuait de 3% (69,4%)

Ces moyennes cachent des disparités importantes d'autant que la décote, qui affecte plus souvent les femmes, réduit les pensions les plus faibles et que la surcôte a dopé les pensions obtenues après des carrières déjà complètes.

Le 30 juin 2011, des milliers de mères de famille sont parties en retraite, contraintes de cesser leur activité de manière prématurée parce que travailler aurait réduit leur pension. Aucune information officielle n'a été communiquée sur ce gâchis.

Il est trop tôt pour connaître les conséquences du décret du 2 juillet 2012, qui permettra à une partie des personnels de retrouver le droit au départ à 60 ans .

Pour toute information concernant ce nouveau dispositif, n'hésitez pas à contacter votre secrétaire académique.

- Arrêt des suppressions de postes.
- Création de 40000 postes au concours 2013.
- Modification des rythmes scolaires, en débat.
- Refondation de l'école, en débat.
- Vacances de Toussaint rallongées de 2 jours. Pour notre académie, ceux-ci sont rattrapés les mercredis 3 avril (semaine du lundi de Pâques) et 22 mai (semaine du lundi de Pentecôte).
- Livret personnel de compétences allégé.
- Abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants.

Calendrier 2012-2013

Novembre 2012 : demandes mouvement inter.

Décembre 2012 : Capa de changement d'échelon.

Janvier 2013 : groupe de travail mouvement inter académique.

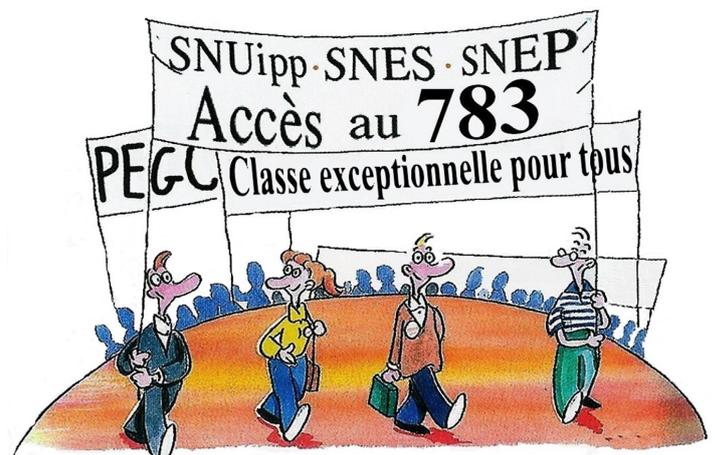
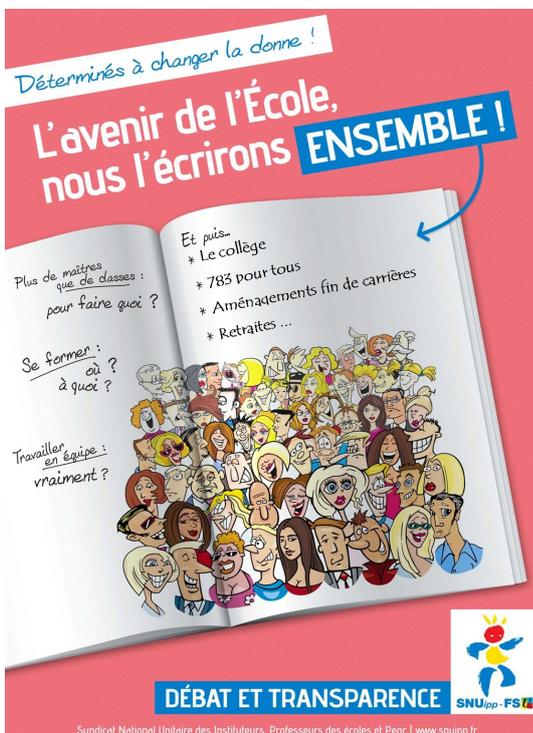
Février 2013 : CTP ouvertures et fermetures de postes

Mars 2013 : demandes mouvement intra académique.

Mai 2013 : Capa : changement de grade, congés forma-

Pour recevoir les résultats des promos de grade ou d'échelon, ceux du mouvement inter ou intra. Communiquez votre adresse mail à :

marieelise.pascal@gmail.com



Commission de réforme

Dans chaque département, il est institué une commission de réforme départementale compétente à l'égard des fonctionnaires exerçant leurs fonctions dans les départements considérés.

Cette commission est présidée par le préfet ou son représentant.

Elle est composée de :

- l'inspecteur d'académie, le trésorier payeur, les membres du comité médical (au moins deux praticiens de médecine générale).

- 2 représentants du personnel : Pour les Alpes maritimes Sylvie Granger et pour le Var Marie-Elise Pascal.

La commission de réforme est consultée notamment sur :

- l'imputabilité au service de l'affection entraînant la mise en congé longue maladie (CLM) et la mise en congé longue durée (CLD).

- la reconnaissance et la détermination du taux de l'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation d'invalidité temporaire.

- l'application, s'il y a lieu, des dispositions réglementaires relatives à la mise en disponibilité d'office pour raison de santé.

Le fonctionnaire est invité à prendre connaissance de la partie administrative de son dossier au minimum huit jours avant. Il peut présenter des observations écrites.

La commission de réforme si elle le juge utile peut faire comparaître le fonctionnaire intéressé, celui-ci peut se faire accompagner d'une personne de son choix.

Les avis sont émis à la majorité des membres présents.

Le KISAITOU est en ligne sur le site du SNUIPP-pour plus de détails.

N'hésitez pas à contacter vos représentants si vous êtes concernés.

Compte-rendu CAPA du 10 mai 2012

Avancement à la HC .

Un avis défavorable n'a pu être levé pour un collègue en classe normale .

Avancement à la CE.

7 Collègues promouvables et 3 collègues promus .

Nous arrivons à un taux de 90% des collègues à la CE.

Deux avis défavorables ne sont pas levés malgré notre demande.

Le ratio a été maintenu encore une fois à 42%, le SNUIPP-FSU continue à demander au ministère un ratio de 100% car le nombre de promouvables diminue chaque année.

Nous étions 14 en 2011, et 27 en 2010. En se projetant en 2013 ou 2014 comment ferons-nous pour promouvoir 42% de 2? La situation très particulière de notre corps en extinction doit être étudiée. C'est ce que nous réclamons haut et fort depuis plusieurs années.

Le secteur PEGC demande une audience au cabinet du nouveau ministre pour lui présenter nos revendications concernant la carrière des pegc, en espérant qu'il les écoute davantage que le précédent!

Congé formation

Une demande cette année, il sera accordé un mois seulement. Nous demandons à ce que les demandes très peu nombreuses puissent être étudiées avec un barème différent de celui appliqué jusqu'à maintenant, car celui-ci n'est plus acceptable.

Notation administrative.

Pas de demande de révision de note cette année.

Quelques brèves

Une collègue rentrée de Polynésie réintègre l'académie de Nice Aucune autre entrée dans l'académie de Nice n'a été acceptée par le recteur, malgré les demandes.

Deux collègues PEGC ont fait l'objet d'un conseil de discipline en 2012.

Aucune demande de mutation au mouvement intra cette année (6 postes étaient libres dans les Alpes Maritimes et 2 dans le Var).

Les élues SNUipp à la CAPA

Ci-contre, vos élues SNUipp/SNES-FSU à la CAPA . Elles siègent dans les différentes instances concernant vos carrières .

Vos élues participent également aux commissions de réforme et aux groupes de travail sur les mouvements inter et intra .



TITULAIRES

1. Mme **PASCAL Marie-Elise**
Collège Romée de Villeneuve, Villeneuve-Loubet

2. Mme **GRANGER Sylvie**
Collège Les Mûriers, Cannes La Bocca

REMPLOCANTES

3. Mme **PEREVERZEFF-GASSIN Marie-Catherine**

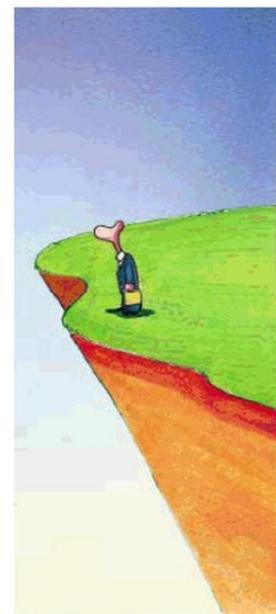
Collège Louis Nucéra, Nice

4. Mme **PSAUTE Gisèle**
Collège Yves Klein, La Colle sur Loup



REJOINS le SNUipp, ou le SNES de ton département

66 % de la cotisation
sont déductibles
des impôts



Se syndiquer, c'est échanger

Au SNUIPP-FSU, tous les sujets sont échangés sans tabou, chacun est libre de s'exprimer et chaque parole est précieuse.

Le SNUIPP se nourrit de l'opinion, de l'expression de ses adhérents: **ce sont les syndiqués et eux seuls qui élaborent la politique du syndicat.**

Se syndiquer, c'est construire l'avenir

C'est se donner les moyens de construire l'avenir, pour l'école, pour la profession, pour le service public, pour une société juste et solidaire. Alors que le dialogue social a été particulièrement malmené ces dernières années, investir le débat sur la refondation du système scolaire, participer aux concertations engagées par le nouveau ministre de l'éducation nationale est notre engagement.

Se syndiquer, c'est être plus fort ensemble

Nous ne sommes plus que 75 actifs dans notre académie cette année. C'est une raison supplémentaire pour être solidaires et syndiqués. Le SNUIPP a été confirmé lors des dernières élections comme le syndicat majoritaire des PEGC. Bien sûr, les élus continueront à défendre tous les PEGC sans distinction mais leur action sera d'autant plus efficace que vous serez nombreux à rejoindre le SNUIPP.

Sans syndiqués pas de syndicat

Se syndiquer c'est cotiser, investir, pour soi et les autres.

Le SNUIPP ne dispose que des cotisations de ses adhérents, c'est la garantie de son indépendance.

Informé, renseigner, former : cela impose des matériels et des locaux, des frais (téléphone, informatique, photocopies, impressions courrier).

Dès aujourd'hui, par notre cotisation syndicale, donnons au SNUipp, SNES
les moyens matériels pour continuer d'agir. Syndiquons-nous.
Utiliser le bulletin d'adhésion joint à ce journal!

Retrouvez les derniers N° des bulletins nationaux
"les PEGC ,le collège" sur
<http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-College>

